



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/JUIL/107	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR DES TRAVAUX DE REPRISE DES VOUTES SUR CROISEE DE LA NEF DE L'EGLISE DE NANGIS
Date du conseil municipal 02/07/2018	
Date de la convocation 25/06/2018	
Date de l'affichage 03/07/2018	

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINE représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-107-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'état des voûtes de la nef de l'église Saint-Martin de Nangis, nécessitant la réalisation de travaux urgents,

CONSIDERANT que la Direction des politiques culturelles Conseil Départemental de Seine-et-Marne octroie des subventions pour les travaux de reprise des voûtes sur croisée de la Nef,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de la Direction des politiques culturelles du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour les travaux de reprise des voûtes sur croisée de la nef de l'église Saint-Martin de Nangis.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 120 760,00 € HT soit un montant de 144 912,00 € TTC.

ARTICLE 3 :

DIT que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Département : 24 152 € HT (20%)
- Direction régionale des affaires culturelles : montant maximum autorisé
- Commune de Nangis : reste à charge + TVA.

ARTICLE 4 :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2018.

ARTICLE 5 :

AUTORISE Monsieur le Maire de Nangis ou son adjoint délégué en charge du cadre de vie, des travaux et des réseaux, à signer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-107-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018